

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le-vingt-un du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Décembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

NAVETTE HIVERNALE SAINT BONNET/STATION DE CHAILLOL 2017/2018

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une navette entre la commune de Saint Bonnet en Champsaur et la station de Chaillol avait été mise en place l'année dernière pendant les vacances scolaires de Noël et de Février.

Le maire propose à l'assemblée de renouveler cette année la mise en place de cette navette gratuite pour les usagers.

Cette navette fonctionnera du dimanche au vendredi pendant les vacances scolaires de Noël et celles de Février zone B. Elle ne fonctionnera pas le jour de Noël et Jour de l'An.

Les communes concernées conviennent de l'intérêt de mutualiser les moyens mis en œuvre, et proposent que la Commune de Saint Bonnet en Champsaur soit désignée comme « chef de file », notamment pour demander la délégation de compétence au Conseil Régional PACA.

La dépense prévisionnelle pour la saison d'hiver est de 7.480 €.

La répartition de cette dépense est fixée comme suit :

- Commune de Saint-Michel-de-Chaillol :	1.680 €
- Régie des Stations villages du Champsaur, dénomination commerciale « Champsaur 3 gliss » :	1.680 €
- Commune de Saint-Bonnet en Champsaur :	2.060 €
- VVF de Saint-Bonnet :	2.060 €

A la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet de navette hivernale entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la station de Chaillol pour la saison 2017/2018 ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé et défini ci-dessus ;

- **DIT** que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur émettra des titres à l'encontre de ses partenaires financiers dès réception de la facture ;
- **AUTORISE** le maire à signer une convention et tout document relatif à cette opération.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	3
Pour :	16
Abstention :	03
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Décembre 2017

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

